



Résolution « Sur la Tunisie »

Résolution adoptée par le 81e congrès de la LDH, Limoges - 2, 3 et 4 juin 2001

Réuni à Limoges les 2, 3, et 4 juin 2001, le 81ème congrès de la LDH

- affirme son soutien à la Ligue tunisienne pour la défense des droits de l'Homme (LTDH) et aux militantes et militants des rares associations autonomes qui se battent pour les libertés individuelles et collectives ;
- appelle à une vigilance et une mobilisation accrues pour la défense de ces droits et libertés en Tunisie, notamment à l'approche de l'audience du 7 juin prévue pour le prononcé du jugement en appel dans le cadre de l'épreuve de force politico-judiciaire engagée depuis le 7 mars contre la LTDH ;
- affirme sa préoccupation concernant la dégradation de la situation dans les prisons en Tunisie, illustrée par la multiplication des grèves de la faim des détenus et le nombre de décès dans des conditions suspectes selon les témoignages récents de la LTDH et du CNLT ;
- soutient l'action des défenseurs tunisiens pour la libération des détenus politiques, dont certains en sont à leur 11ème année de détention ;
- demande le classement des affaires judiciaires en cours contre les militants politiques et les défenseurs des droits de l'Homme, la promulgation d'une loi d'amnistie générale, le retour des exilés, la liberté de déplacement (notamment la levée de l'interdiction de sortie du territoire à l'encontre de Moncef Marzouki et l'octroi de son passeport à Kamel Jendoubi, président du CRLDHT et membre du Comité central de la LDH) ;
- demande aux autorités françaises d'agir plus efficacement face aux atteintes aux droits de l'Homme commises par les autorités tunisiennes aussi bien en Tunisie qu'à l'encontre des Tunisiens résidant en France.